

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU LUNDI 1er OCTOBRE 2007

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni le LUNDI 1er OCTOBRE 2007 à 20h30, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Gérard MILLET, 1^{er} Vice-Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS : M. Jacques BAUMANN, M. Claude BERTRAND, M. Claude BILLEREY, M. Christian BLANQUET, M. Marc BOURNIQUET, M. Noël BOURSIN, M. Richard BRUN, Mme Nicole CORRE, M. Michel CULERIER, M. Régis DAGRON, M. Michel DAUVERGNE, M. Michel DECRAENE, Mme Viviane DRUART, Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Raoul EYZAT, M. Bernard FOURNIER, M. Michel FRITSCH, Mme Françoise GARLET, M. Dominique GERVAIS, M. Jean GONET, M. Patrick GRUEL, M. Yves LANDRY, M. Jean-Pierre LEGRAND, Mme Régine LOISELET, M. Jean-Louis MASSON, Mme Colette MELOT, M. Gérard MILLET, M. Bernard PARISOT, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Martine PENE, M. Guy PESTY, M. Christian PEYRE, M. Jean-Pierre PIERRAIN, Mme Marie-Claude PIGNOUX, M. Marc SAVINO, Mme Elke SEIFERT, M. Paul THERON, Mme Brigitte TIXIER-FRAPART, M. Gilles VAN LUL, Mme Marie-Thérèse VANNESTE, M. Franck VERNIN, M. Pierre YVROUD, Mme Khadija ZINEDDAINE-RHAITI

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Claudine ADNOT a donné pouvoir à M. Guy PESTY,
M. Jean-Claude AGISSON a donné pouvoir à Mme Martine PENE,
Mme Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à M. Michel DAUVERGNE,
M. Gilles BATTAIL a donné pouvoir à M. Gilles VAN LUL,
Mme Sabrina BELKHIRI-FADEL a donné pouvoir à M. Claude BILLEREY,
M. Pierre CARASSUS a donné pouvoir à M. Raoul EYZAT,
Mme Josette CHABANE a donné pouvoir à M. Paul THERON,
M. Michel DREANO a donné pouvoir à M. Jacques BAUMANN,
M. Serge DURAND a donné pouvoir à Mme Régine LOISELET,
M. Jean-Claude EUDELIN a donné pouvoir à M. Jean GONET,
M. Bernard GASNOS a donné pouvoir à M. Bernard FOURNIER,
M. Charles GOLDSTEIN a donné pouvoir à Mme Nicole CORRE,
M. Gérard HERITIER a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VANNESTE,
M. Michel LE MAOULT a donné pouvoir à M. Michel FRITSCH,
Mme Aude LUQUET a donné pouvoir à M. Franck VERNIN,
M. Anselme MALMASSARI a donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON,
M. Michel MICHALLET a donné pouvoir à Mme Marie-Claude PIGNOUX,
M. Jean-Claude MIGNON a donné pouvoir à M. Gérard MILLET,
M. Michel ORAVEC a donné pouvoir à Mme Marie-Liesse DUPUY,
Mme Patricia VARESE-CASSATA a donné pouvoir à M. Michel CULERIER,
M. Bernard WATREMEZ a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD,
Mme Renée WOJEIK a donné pouvoir à M. Richard BRUN

ABSENTS EXCUSES : Mme Catherine BATS-LEGRAND, Mme Jacqueline BONJEAN, Mme Nicole CHAPEL, Mme Bénédicte CORREARD, M. Patrick DUDOUIT, M. Denis JULLEMIER, M. Philippe LOUSSOT, M. Pierre MATHIEU, M. Bruno SAPE, Mme Véronique VEAU



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Marc BOURNIQUET en qualité de Secrétaire de Séance.
2. approuvé le compte-rendu analytique de la séance du 18 septembre 2007.
3. approuvé le compte-rendu des décisions du Président.
4. adopté les modifications au budget Principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine soit en fonctionnement 369 143,10 € et en investissement - 2 762 650,24 €.
5. adopté les modifications au budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine soit un total investissement de 0 €.
6. adopté les modifications au budget annexe Entrée de ville de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine soit total fonctionnement : 14 442,34 € et total investissement : 663 521,38 €.
7. fixé une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions d'équipement versées à une personne

de droit privé et une durée d'amortissement de 15 ans pour les subventions d'équipement versées à une personne de droit public.

8. décidé d'approuver la convention avec Melun pour le versement de la part communautaire du financement de la rénovation urbaine.

9. décidé d'approuver la convention avec Le Mée sur Seine pour le versement de la part communautaire du financement de la rénovation urbaine.

10. décidé d'approuver la convention avec Dammarie-lès-Lys pour le versement de la part communautaire du financement de la rénovation urbaine.

11. décidé la passation de deux avenants au marché public passé en groupement de commandes pour les travaux de réalisation d'une zone d'activité économique et d'une rue communale à Vaux le Pénil .

12. approuvé le retrait du marché public, en quatre lots séparés, complémentaire au marché public de travaux de rénovation du bâtiment situé rue Benjamin Franklin à La Rochette.

13. décidé le retrait de deux délibérations du 23 avril 2007 relatives aux Commissions d'Appel d'offres.

14. décidé la passation de quatre avenants aux marchés publics pour les travaux d'aménagement de l'ex-Poste pour l'Université à Melun et autorisé le Président à les signer.

15. sollicité, à la majorité par 3 voix contre et 1 abstention, la participation du Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France pour le financement de l'étude de clientèle lancée dans le cadre de la programmation du Musée de la Gendarmerie de Melun, au titre du Pôle touristique régional Sud Seine et Loing, à hauteur respectivement de 40% sur la base d'une estimation du coût de cette étude de 30 000 € HT.

16. autorisé le Président à signer un avenant à la convention de partenariat signée le 26 février 2003 avec l'association Melun Val de Seine INITIATIVES ayant pour objet de réajuster le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2007 en référence aux charges de personnel.

17. approuvé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre portant sur l'aménagement des deux axes restructurants de la ZI Melun/Vaux-le-Pénil dans le cadre de la requalification de la zone et élu des membres titulaires et suppléants du jury de concours pour ce projet et autorise l'attribution d'une prime de 8 000 € H.T aux candidats sélectionnés par le jury de concours et admis à concourir.

18. décidé de passer une convention avec la Société EVERITE pour la gestion de la partie du chemin de Halage à Dammarie-Lès-Lys, propriété de la Société EVERITE, afin de permettre la réalisation d'un accès provisoire au site Devoisselle pour une durée maximale de 10 ans et s'est engagé à régler à la société EVERITE à compter de 2008, la redevance annuelle acquittée par elle à VNF pour les deux pontons réalisés le long du chemin de Halage

19. approuvé la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché public de réhabilitation du bassin de rétention des eaux pluviales du Germenoy situé dans la Zone d'Activités d'Entrée de Ville de VAUX LE PENIL.

20. approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'opération de maîtrise d'oeuvre de travaux de restructuration urbaine des quartiers de la Plaine du Lys et de l'Abbaye du Lys pour un montant prévisionnel de 3 300 000 € HT.

21. approuvé le choix de la procédure d'appel d'offres de type ouvert pour le marché public de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Gustave Courbet à LA ROCHETTE.

22. pris acte du rapport du SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais pour l'année 2006.

23. décidé d'exonérer du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2008 et pour une année les entreprises n'utilisant pas le service public d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères ainsi que les entreprises ayant signé un contrat de redevance spéciale.

24. sollicité du Département de Seine-et-Marne une subvention de 50 % des dépenses d'ouverture au public de ces bois, évaluées pour 2007 à 180 879,95 €, soit 90 400 € ; s'engage à consulter le Conseil Général sur les projets d'aménagements liés à l'accueil du public et visualiser clairement l'intervention du Département au niveau des espaces entretenus avec son soutien financier et à garantir la gratuité et le libre accès aux espaces subventionnés.

25. autorisé le Président à signer la convention de partenariat proposée par le Conseil Général de Seine et Marne ayant pour objet la réalisation des cartes de bruit stratégiques.
26. approuvé le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CAMVS et la Ville de Dammarie Lès Lys pour l'aménagement de 9 arrêts de bus.
27. approuvé le projet d'aménagement des abords de la gare du Mée-sur-Seine et sollicité de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du STIF et du Département de Seine et Marne une subvention au taux maximum pour la réalisation des travaux correspondants.
28. approuvé le projet d'avenant n° 2 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne, les Communautés de communes de Seine Ecole et du Pays de Bière, la CAMVS et Veolia Transport.
29. approuvé l'avenant n° 34 à la convention d'exploitation du réseau TRAM signée le 1er janvier 2004 entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et Véolia Transport, ayant pour objet la perception du revenu de 3/13èmes des amendes par Veolia Transport.
30. autorisé le Président à signer le protocole d'accord et l'ensemble des futurs avenants pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les futurs avenants consécutifs à la fusion de l'Association du PLIE Melun Val de Seine avec le GIP Maison de l'Emploi Melun Val de Seine.
31. décidé d'attribuer, à compter du 1^{er} octobre 2007, l'indemnité de fonctions et de résultats aux agents titulaires du cadre d'emploi des Administrateurs Territoriaux de la CAMVS.
32. décidé de créer un poste de Directeur Territorial à temps complet et un poste d' Administrateur à temps complet et supprimer le poste d' Attaché à temps complet au tableau des effectifs de la CAMVS.
33. décidé de porter la rémunération du Chef d'Orchestre de la CAMVS sur la base de l'Indice Brut 781 Indice Majoré 643.
34. demandé le maintien du Tribunal de Commerce dans la Ville-Préfecture de Melun dans le cadre du projet de réforme de la carte judiciaire et attire l'attention de Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargée de la réforme de la carte judiciaire, de sa volonté de maintenir sur le territoire de la Ville-Préfecture le Tribunal de Commerce de Melun au titre de cette architecture administrative et l'offre de services qu'elle représente et sollicité le soutien de Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat dans le Département de Seine et Marne et de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Melun, dans cette démarche importante pour la pérennité et la qualité de l'offre des Services Publics Départementaux au public aux justiciables et aux professionnels concernés.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance a été levée à 22 heures 30.

Le présent compte-rendu est affiché en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jean-Claude MIGNON